

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

#### **Délibération n° 2016-03-11 du 10 mars 2016 portant nomination de membres du conseil scientifique**

NOR : AFSX1630347X

Le Comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,  
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006, modifié par le décret n° 2009-1149 du 24 septembre 2009, relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18;

Vu la décision n° 2006-7 du comité national du FIPHFP du 7 novembre 2006 relative à l'adoption du règlement intérieur du comité national;

Vu la délibération n° 2013-05-06 du 29 mai 2013 portant modification du règlement intérieur du comité national;

Vu la délibération n° 2013-12-13 du 11 décembre 2013 portant modification du règlement intérieur du comité national;

Vu la délibération n° 2015-10-07 du 15 octobre 2015 portant modification du règlement intérieur du comité national;

Vu les parrainages des membres du comité national présentés en séance;

Vu les lettres de candidature de Mme Anna PICARD et du docteur Laurent VIGNALOU présentées en séance;

Sur proposition du président;

Après en avoir délibéré,

Décide:

1. Sont nommés membre du conseil scientifique du FIPHFP:

Mme Anna PICARD.

Docteur Laurent VIGNALOU.

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du fonds et de sa publication au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Délibération n° 2016-03-11 du 10 mars 2016 portant nomination de membres du conseil scientifique.

Nombre de présents au moment de la délibération: 15 (+ 1 pouvoir).

Votants: 16.

Abstentions: 0.

Nombre de voix « Pour »: 16.

Nombre de voix « Contre »: 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 10 mars 2016.

*Le président,*  
A. MONTANÉ

*Le directeur,*  
M. DESJARDINS